

Ville de BRUXELLES
Monsieur G. MICHIELS
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 103S/12
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2327/s.531
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Sainte-Catherine, 23.
Transformation d'un commerce existant et modification de la vitrine.
(Dossier traité par M. O. Bouchenak)

En réponse à votre lettre du 18 décembre 2012, en référence, reçue le 24 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 janvier 2013.

La demande vise la transformation d'un rez-de-chaussée commercial d'une maison qui se situe dans la zone de protection des biens sis rue Sainte-Catherine, 11-19, 26-42 et place Sainte-Catherine, 45.

Les travaux prévoient notamment le remplacement de la vitrine par une nouvelle vitrine dépourvue d'allège et munie d'une nouvelle porte en accordéon. Une nouvelle tente solaire serait également installée (ton brun foncé).

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées auront un impact sur le bien qui présente un intérêt patrimonial intrinsèque.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle le projet (prévoir une vitrine avec allège, pas de porte en accordéon).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse et par mail à Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre.
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans.
- Monsieur G. Coomans de Brachène (échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles).